

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 9 (1876)

Buchbesprechung: Théologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

THÉOLOGIE

E. DE PRESSENSÉ. — LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN EUROPE DEPUIS 1870¹.

Il y a maintenant une année qu'a paru ce nouvel ouvrage de M. de Pressensé. Et néanmoins nous n'éprouvons aucun regret de n'en avoir pas parlé plus tôt. Est-ce indifférence de notre part? est-ce opposition aux vues exprimées par l'auteur? Bien au contraire: M. de Pressensé est l'un des écrivains de ce temps-ci que nous goûtons le plus.

Mais depuis une année les événements ont marché et nous ont instruit, en même temps qu'ils ont singulièrement fortifié la thèse soutenue par l'honorable membre de l'assemblée nationale. Or nous attendions pour parler cette confirmation des événements. Soit en Allemagne, soit en Suisse, l'état revêt vis-à-vis de l'église romaine une attitude toujours plus agressive, toujours plus hostile; provocations, lois d'exception fiévreusement votées et brutalement exécutées, voilà ce dont nous sommes presque journellement les témoins. Aujourd'hui donc il est évident, pour quiconque se dit libéral, que l'état a outrepassé ses droits dans sa lutte avec l'église catholique, mais cette évidence ne s'est imposée à nous qu'assez tardivement.

La question des rapports du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel est en effet très complexe, étant admise l'union de ces deux pouvoirs. Séparés, l'état et l'église ont chacun leur domaine propre, et les occasions de conflits sont réduites à leur minimum. Unis, le départ à faire entre ce qui concerne exclusivement l'un et exclusivement l'autre est très difficile, si ce n'est même impossible; de là des tentatives sans cesse renaissantes d'envahissement, et des plaintes, des révoltes du côté de la partie lésée ou qui croit l'être.

Telle que nous la connaissons, l'église catholique est une institution dangereuse pour l'état. Entièrement à la dévotion des jésuites,

¹ Paris, Sandoz et Fischbacher, éditeurs, 1874.

cette église s'efforce par tous les moyens possibles de renverser l'état en se substituant à lui. Du jour où la société tomberait au pouvoir de la curie romaine, ce serait fait de tout progrès et de toute liberté; la cause de la civilisation serait perdue. Quand donc l'état surveille l'église catholique, quand il trace à cette église certaines limites au delà desquelles elle ne doit pas s'avancer, quand il la constraint, même par la force, à respecter les lois votées par la nation, il use d'un droit légitime, du droit de conservation; il se pose, ce qui est son rôle naturel, en défenseur de la société. Que si le catholicisme comme institution brave l'autorité de l'état, prétend ne relever que de lui-même, oppose décrets à décrets, délie les populations de leur serment d'obéissance à César, alors on comprend fort bien que César irrité traite l'église, non plus en alliée, mais en ennemie.

Mais venons-en au livre même qui nous suggère ces réflexions.

La liberté religieuse en Europe débute par une étude fort intéressante sur la Société de Jésus, son histoire et son influence, d'après de nouveaux documents. Ce qui ressort avec le plus d'évidence de cette étude, c'est que le jésuitisme constitue le plus grave péril pour la société. Un second article, intitulé : *L'ultramontanisme et la politique française au lendemain de la guerre*, nous retrace, en les commentant, les principales attaques du parti catholique français contre les institutions de la France dans les années 1871 et 1872. L'auteur termine sur ce point en disant : « Il faut que la France sache que l'ultramontanisme veut lui prendre bien plus que son territoire, qu'il veut lui ravir sa pensée, sa force, sa liberté, tout ce pour quoi elle a combattu et souffert, tout ce qu'évoque son nom.... Aussi croyons-nous que, bien loin de revenir en arrière, elle doit faire courageusement un pas en avant, et aborder le grand problème des temps modernes, celui que tout ramène devant nous, cette séparation franche et complète de l'église et de l'état, qui seule mettra fin à ce déplorable mélange de politique et de religion par lequel nous périrons. »

Au récit des menées des ultramontains poussés par les jésuites, succède le tableau des mesures prises par les gouvernements contre l'ultramontanisme. Tableau dont le plus grand mérite, selon nous, est de montrer aux hommes de notre époque qui se piquent d'être de vrai libéraux, en quoi consiste réellement le *vrai* libéralisme. Libéral! vous ne l'êtes qu'à la condition de respecter votre adversaire, de le traiter selon les lois de la justice et de l'équité, de ne rien faire et de ne rien dire qui puisse ressembler à de l'intolérance et attenter aux droits de sa conscience!

C'est là la cause que plaide M. de Pressensé. A ses yeux la Compagnie de Jésus est un danger social; mais aussi longtemps que cette Compagnie ne prêche pas ouvertement la révolte, « elle doit jouir des bénéfices du droit commun. » L'état n'a de prise que sur les actes, non sur les idées.

Or, c'est en cela qu'a manqué le gouvernement prussien, lequel, par une série de lois d'exceptions, a visé avant tout les idées et les tendances de l'église romaine.

Nous ne dirons pas que le jugement de M. de Pressensé sur les affaires ecclésiastiques allemandes soit toujours exempt de passion. Mais la passion dominante du député de la Seine, c'est pourtant bien celle de la vérité et de la liberté. Tout ce qui limite injustement la liberté, tout ce qui revêt seulement l'apparence de l'arbitraire, tout ce qui respire la violence dans le domaine des choses religieuses, excite son indignation.

Si de la Prusse nous passons à l'Autriche, nous ne tarderons pas à respirer une tout autre atmosphère. Tandis que la puissance protestante procède par voie d'autorité, la puissance catholique use de tempéraments, ne persécutant pas, et néanmoins maintenant les droits de l'état dans leur intégrité.

Voici maintenant arriver le tour de la Suisse. M. de Pressensé connaît bien la Suisse, malgré les *cinq* membres au lieu de *sept* dont il compose le conseil fédéral, et il l'aime. Mais c'est précisément parce qu'il l'aime qu'il croit de son devoir de lui signaler ses côtés faibles. Or les côtés faibles de notre pays, ce sont les aspirations d'un certain nombre de citoyens, aspirations qui ne vont à rien moins qu'à conférer au peuple une autorité toute dictatoriale, et devant laquelle la conscience même doit s'incliner. Telle se montre la république de Genève, imposant à l'église catholique de son territoire l'élection des curés par les fidèles de cette église, exigeant des ecclésiastiques un serment politique portant sur l'organisation du *culte catholique de la république*, etc. Telle encore la démocratie de Berne, destituant les curés du Jura bernois et les expulsant de leurs paroisses. Tel le canton de Neuchâtel qui, de même que Berne et Genève, juge à propos de bouleverser de fond en comble l'organisation de l'église protestante unie à lui, sous prétexte de la rendre plus démocratique!

Nous ne suivrons pas notre auteur dans l'examen auquel il se livre de la nouvelle constitution fédérale en ce qui touche aux questions confessionnelles. Nous citerons seulement les dernières lignes de l'article : « Nous sommes arrivés à la dernière étape du régime

bâtarde des concordats. Disons-nous sans illusion qu'elle sera longue et difficile; efforçons-nous de l'abréger et surtout de la fournir en libéraux conséquents avec eux-mêmes, si nous ne voulons pas qu'une dernière guerre religieuse fasse sortir l'affranchissement des deux sociétés de l'excès même des maux enfantés par leurs conflits et de l'horreur d'une lutte suprême. »

Le volume se termine par deux études étendues et fort bien faites sur *Le synode général du protestantisme français*, et sur *La liberté religieuse en France*.

Qu'il nous soit permis maintenant d'exprimer un regret sous forme de question. Pourquoi M. de Pressensé n'a-t-il pas dit un traître mot au sujet de l'Italie? En Italie aussi, l'église et l'état sont en lutte; en Italie aussi, l'état prend ses mesures pour ne pas être mis sous régie par la puissance ultramontaine; mais avec quel tact, quelle prudence politique, quel libéralisme, on serait presque tenté de dire quelle courtoisie le gouvernement italien procède dans toutes ces affaires! Décidément c'est une pièce qui manque au procès.

En résumé, *La liberté religieuse en Europe depuis 1870* fait le plus grand honneur à celui qui l'a composé. Cet ouvrage est du petit nombre de ceux qui sont destinés à vivre, non-seulement parce qu'il peut être considéré comme un chapitre d'histoire religieuse contemporaine, mais encore parce qu'il établit avec un bon sens, une fermeté de conviction et une élévation rares les vrais principes en matière de liberté religieuse.

E. BARNAUD.

THÉODORE CHRISTLIEB. — L'INCRÉDULITÉ MODERNE ET LES MEILLEURS MOYENS DE LA COMBATTRE¹.

INTRODUCTION

Qu'est-ce que l'incrédulité? — C'est pour nous l'ensemble des tendances qui combattent la conception biblique et chrétienne de Dieu et du monde, qui rejettent la sainte Ecriture comme document de révélation divine et qui nient le salut par Jésus-Christ.

L'incrédulité moderne, c'est celle du temps présent, avec les armes nouvelles qu'elle emprunte à la science, à la philosophie, à la critique modernes.

¹ Esquisse du discours prononcé aux conférences de l'Alliance évangélique de New-York, en octobre 1873, par Théodore Christlieb, professeur de théologie à Bonn.

Passons les attaques, d'où qu'elles viennent et si nombreuses et variées qu'elles soient; — il s'agit des meilleures méthodes de défense. — Dire meilleures, c'est dire qu'il y en a plusieurs et qu'elles sont de valeur diverse. Elles varieront, en effet, selon les attaques. Toutefois nous rejetons d'emblée la méthode qui consiste à faire appel à l'autorité extérieure de l'église, ainsi que celle qui allègue les prérogatives du ministère ecclésiastique et donne une valeur exagérée au sacrement.

Après cela, c'est à l'action de l'Esprit que revient le soin de convaincre les esprits et les cœurs.

I. L'incrédulité chez les individus.

Ne pas vouloir s'examiner consciencieusement; au lieu de s'élever à la hauteur des œuvres de Dieu, les rabaisser à la mesure des opinions humaines; exalter l'homme, diminuer Dieu; n'avoir de culte que pour les choses du monde présent: telles sont les causes les plus profondes et les plus générales de l'incrédulité.

Le cœur et la volonté sont ici le siège du mal; la méthode sera donc psychologique et morale. C'est-à-dire qu'il faudra, au moyen d'une analyse toute charitable, faire reconnaître nettement à l'incrédule les causes profondes et les effets moraux de sa propre incrédulité; il faudra lui signaler ce qu'il y a de vicieux dans l'attitude qu'il aime à prendre à l'égard de notre foi, quand il s'agit de faire l'épreuve de sa divinité; il faudra lui faire voir que la foi (qui est un confiant abandon de soi-même à ce qu'on ne voit pas) et la connaissance sont si peu opposées l'une à l'autre, que la foi est bien plutôt la source de la connaissance la plus profonde et la plus élevée.

Ce n'est pas par la voie logique, mais par la voie pratique, — en voulant faire la volonté de Dieu, — qu'on arrive à reconnaître que la doctrine de Christ est divine.

Si d'ailleurs cette voie pour arriver à la connaissance pouvait paraître pénible, il faudrait se demander si la foi chrétienne ne répond pas aux besoins les plus profonds de notre cœur.

Cette méthode qui n'est qu'un témoignage personnel en définitive, modifiée selon le développement intellectuel et moral du sujet, est plus propre que toute autre à réveiller les échos du cœur.

II. Les systèmes de l'incrédulité.

Ces systèmes prétendent à la science par excellence et ne veulent que des arguments scientifiques. La méthode applicable ici sera donc la méthode rigoureusement scientifique.

L'église ne refuse pas la lutte sur ce terrain-là. Elle ne l'a jamais refusée. Tout au contraire, car elle y gagne. Aussi de toutes les sciences théologiques, l'apologétique est celle qui de nos jours a fait le plus de progrès.

Pour être à la hauteur de sa tâche, l'apologétique doit être libre de tout préjugé, toujours prête à aiguiser et à perfectionner ses armes, n'ayant d'autre préoccupation que la vérité.

En présence des questions obscures, elle ne doit rien précipiter.

Elle doit fixer toujours plus exactement les limites que le libre examen du croyant ne saurait franchir.

Elle doit défendre, par opposition au reste, la rédemption par Jésus-Christ, fait central qui en suppose d'autres dont la défense est indispensable au maintien de cette doctrine fondamentale; elle ne doit pas ériger des points secondaires en parties intégrantes de la foi nécessaire au salut.

1^o En face de la philosophie antichrétienne, il convient de mettre en relief l'enchaînement et l'unité, l'harmonie et la beauté achevée du système des doctrines chrétiennes. Il faut ensuite mettre à nu le côté faible des adversaires, athées, matérialistes, panthéistes, déistes, rationalistes, indiquer les résultats positifs et définitivement acquis de leur spéculation, mettant en regard la foi chrétienne, notre unique étoile d'espérance, seule garantie de notre dignité morale et de notre valeur personnelle.

2^o La critique historique négative attaque directement l'Ecriture. Ce sera donc par l'esprit de son contenu qu'il faudra établir l'inspiration et l'autorité normative du saint Livre. Il faudra invoquer les effets de la régénération chez les individus et les peuples, le témoignage (rectifié par l'analogie de la foi) que l'Esprit se rend à lui-même dans la conscience du croyant, considérant toujours Christ comme le centre, sans peser inutilement sur les questions de détail.

Il faudra poser des bornes aux fausses prétentions de la critique destructive et dévoiler la fausseté de son principe.

3^o La science moderne de la nature nie le miracle. Que premièrement on veuille bien distinguer entre le but de l'Ecriture et celui des sciences naturelles. Elle traite de vérités morales et religieuses et nullement de sciences naturelles. Elle laisse d'ailleurs une marge considérable à toutes les découvertes. Sur une foule de points, d'ailleurs, l'accord entre la Bible et les sciences naturelles est déjà fait. Toutes les deux enfin étant des révélations divines, elles ne peuvent se contredire.

III. *L'incrédulité dans la vie sociale.*

C'est sous cette forme que l'incrédulité est surtout dangereuse.

Deux méthodes de défense :

1^o Méthode (négative) historique. Elle s'efforcerait d'étudier les fruits de l'incrédulité dans la vie des peuples et d'en révéler les conséquences fâcheuses : *a*) au sein même de l'église, relativement à la prédication, à la liturgie, à la discipline ecclésiastique, à la constitution et au gouvernement de l'église, à ses œuvres; *b*) au sein de la vie publique; *c*) au sein de la vie politique et sociale.

2^o Méthode (pratique) religieuse. Elle aurait pour but de démontrer la vérité de la foi chrétienne par la vie chrétienne mise en lumière par l'unité et l'esprit d'unité, par la propagation des connaissances, par la multiplication des associations chrétiennes et des conférences publiques.

L'argument le plus puissant en faveur du christianisme, ce sont les chrétiens eux-mêmes.

Ensuite toujours la prière, et cette parole d'Augustin sera encore vraie : « La vérité vaincra par la charité. »

D^r H. HEPPE. — LA CONSTITUTION PRESBYTÉRIENNE SYNODALE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DANS L'ALLEMAGNE DU NORD¹.

La seule organisation de l'église qui soit le développement régulier des principes ecclésiastiques professés par les réformateurs, est la constitution presbytérienne. Telle est la thèse historiquement et dogmatiquement prouvée par cet écrit.

Luther a accepté dans toute son étendue et avec toutes ses conséquences le sacerdoce universel des croyants. Il ne connaît pas de clergé disposant d'une autorité hiérarchique dans l'église; tous les fidèles ont en réalité les droits du sacerdoce. C'est de l'église que les ministres ont leur mandat : ils représentent les fidèles et sont choisis par eux. La communauté a sa vie individuelle et ne sera jamais désintéressée dans tout ce qui regarde son administration.

Malgré les essais d'institutions presbytériennes que le XVI^e siècle nous montre partout dans le monde protestant, la théologie luthé-

¹ *Die presbyteriale Synodalverfassung der evangelischen Kirche in Nord-Deutschland, nach ihrer historischen Entwicklung und evangelisch-kirchlichen Bedeutung beleuchtet*, von D^r Heinrich Heppe. — Zweite vermehrte Auflage. Iserlohn, Verlag von I. Bædeker, 1874.

rienne, infidèle à Luther, remplaça l'autorité de la communauté par celle du souverain et du clergé. Il y eut dans l'église un clergé de droit divin, et les troupeaux n'eurent plus qu'à se laisser docilement paître par les conducteurs qu'on leur donnait.

Dans l'église réformée, le mouvement fut en sens inverse. D'abord saisi très imparfaitement, le principe presbytérien se développa rapidement et finit par triompher du plus au moins dans toutes les constitutions. De la France il passa dans les Provinces Rhénanes, et c'est de là qu'il a rayonné sur l'Allemagne tout entière. Il y a encore des progrès considérables à faire dans nombre de contrées; mais l'évolution qui s'est accomplie ces dernières années, dans la plupart des églises du nord de l'Allemagne, est là pour prouver que le principe luthérien d'un clergé divinement établi est partout refoulé par la notion de la communauté individuelle des réformateurs. La constitution synodale et presbytérienne a seule l'avenir pour elle.

C. P

B. RIGGENBACH. — JEAN EBERLIN DE GUNZBOURG¹.

Un des traits les plus accentués du grand mouvement religieux du XVI^e siècle est l'unité de son but et de sa direction, malgré la grande diversité de caractère et d'aptitudes des hommes qui concourent à le produire. A la même époque et sans concert préalable, en Allemagne et en Suisse, des voix courageuses s'élèvent pour flétrir les abus invétérés de l'antique institution ecclésiastique et pour réclamer une réforme du dogme et de la discipline traditionnels.

Derrière les chefs du mouvement, les Luther, les Mélanchton, les Œcolampade, s'avance une armée de combattants, de talents très divers, mais suivant le même drapeau et soutenant les mêmes principes.

C'est à l'un de ces réformateurs de second ordre, Jean Eberlin de Gunzbourg, que M. Riggenbach, pasteur à Arisdorf dans le canton de Bâle-Campagne, vient de consacrer une consciencieuse et intéressante étude.

Nos renseignements sur la vie d'Eberlin se réduisent malheureusement à fort peu de chose. Né à Gunzbourg, près d'Ulm, dans les dernières années du quinzième siècle, il entra de bonne heure dans l'ordre des cordeliers, et s'y fit bientôt remarquer comme un prédicateur de talent, zélé défenseur de la tradition ecclésiastique et des

¹ *Johann Eberlin von Günzburg und sein Reformprogramm*, von Bernhard Riggenbach. Tubingen 1874.

légendes merveilleuses que l'imagination du moyen-âge avait groupées autour du nom de saint François. Peu à peu cependant, la lecture des premiers écrits de Luther change la direction de ses idées. Bientôt en butte aux persécutions de ses collègues, jaloux de sa renommée, il quitte le cloître et, après diverses pérégrinations, se rend à Wittemberg. Là il séjourne assez longtemps dans la compagnie de Luther et de Mélanchton dont il ne tarde pas à adopter les idées. Puis il parcourt diverses contrées du sud de l'Allemagne, y prêchant l'Evangile, et finit par accepter une place de surintendant à Wertheim sur le Mein, localité qui fait aujourd'hui partie du grand-duc'hé de Bade. C'est là qu'il paraît avoir terminé paisiblement ses jours, grâce à la bienveillante protection du comte Georges II de Wertheim, un des fermes adeptes des idées nouvelles.

Au début de sa carrière de réformateur, Eberlin partageait les idées radicales de Carlstadt et de son parti. Mais la réflexion l'ayant ramené à des vues plus sages, il s'efforça de concilier la foi nouvelle avec les antiques institutions de l'église. Ainsi nous le voyons s'élever contre la suppression des couvents. Selon lui, la vie monastique n'est point mauvaise en soi, la contrainte des vœux doit être abolie. Mais, d'un autre côté, gardons-nous de quitter le cloître à la légère, par amour du monde, ou par attrait pour une liberté voisine de la licence et du dérèglement.

L'originalité d'Eberlin réside surtout dans ses écrits qui comprennent trente-six traités ou, comme nous dirions aujourd'hui, brochures, agitant les questions religieuses et sociales qui préoccupaient les contemporains. M. Riggénbach nous en donne une analyse étendue et soignée. Nous regrettons toutefois que, dans son examen, au lieu de les grouper par ordre de matières, il ait cru devoir suivre leur ordre chronologique. Ce procédé nuit, selon nous, à la clarté du livre et laisse quelque confusion dans l'esprit du lecteur.

Malgré ce léger défaut, l'ouvrage de M. Riggénbach sera lu avec intérêt et avec fruit par tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique.

AUG. HUC-MAZELET.

Thèses académiques.

Nous continuons comme par le passé à donner une analyse des thèses des étudiants en théologie, pour tenir nos lecteurs au courant des questions qui préoccupent notre jeunesse. Bien que ces coups d'essai ne soient